AIDE-MÉMOIRE
ESTIMATION DE LA DANGEROSITÉ D'UN PASSAGE À L'ACTE SUICIDAIRE

Destiné aux intervenants ayant suivi la formation:
Prévenir le suicide chez les 14 ans et + : susciter l'espoir et estimer le danger (20,5h)

RAPPEL DES PRINCIPES DIRECTEURS - PREMIÈRE ESTIMATION

Repérage positif:

Dès qu'un intervenant repère des signes de détresse ou un moment critique, il doit vérifier la présence d'idées suicidaires (voir aide-mémoire). Une première estimation de la dangerosité est requise en présence d'idées suicidaires actuelles ou récentes (3 mois), ou d'une tentative de suicide dans la dernière année.

Documentation:

Afin de favoriser un langage commun et un transfert d'information adéquat, documenter les interventions réalisées dans le document clinique Rapport d'intervention auprès de la personne suicidaire.

Actions à prendre:

- Appliquer les mesures de sécurité appropriées selon le niveau de dangerosité estimé
- Établir un plan de sécurité avec la personne, si possible.



Vous trouverez tous les **outils** en prévention du suicide sur la page de laval en santé!

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA RÉESTIMATION



- Déterminer si le niveau de dangerosité a changé depuis l'estimation initiale
- Ajuster les interventions en conséquence
- Considérer que le risque suicidaire peut augmenter, diminuer ou demeurer stable au fil du temps
- Éviter de refaire l'estimation/rapport d'intervention dans son intégralité à chaque rencontre lorsque la situation demeure stable
- Documenter au dossier de l'usager l'évolution du risque au fil des suivis

Santé Québec

AIDE-MÉMOIRE
ESTIMATION DE LA DANGEROSITÉ D'UN PASSAGE À L'ACTE SUICIDAIRE



Si la dangerosité demeure inchangée et que la situation est stable: explorez les éléments suivants puis **consignez-les au dossier de l'usager.**

L'évolution des critères d'estimation

Ce qui protège ou maintient la personne en danger

Les mesures pour assurer la sécurité

Les interventions effectuées pour:

- Diminuer la détresse
- Développer des stratégies visant à assurer sa sécurité
- Mobiliser les proches

QUAND REFAIRE UNE ESTIMATION COMPLÈTE ?

- ✔ Changements significatifs (diminution de la collaboration, nouveau signe de détresse, passage à l'acte, perte d'un facteur de protection)
- ✔ Point de transition (congé d'hôpital, fin de suivi, retour au domicile, etc)
- ✔ Aggravation des facteurs mettant la personne en danger
- ✔ Présence ou anticipation d'un moment critique (augmente la dangerosité et nécessite un ajustement des mesures de sécurité)



Bon à savoir:

Documenter au dossier la complétion du rapport d'intervention auprès de la personne suicidaire et y faire référence au besoin.

Référence: Ministère de la Santé et des Services sociaux. Guide de soutien à la pratique – Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus.

Réalisé par l'Équipe spécialisée en prévention du suicide, Direction de santé publique
Octobre 2026

Santé Québec